

Association des Responsables de Copropriété
27-29, rue Joseph Python
75020 PARIS

ASSEMBLEE GENERALE DU 12 Juin 2017

Acquérir des locaux pour le nouveau siège de l'ARC ?

Depuis maintenant deux ans, le Conseil d'administration de l'ARC s'est attelé à mettre de l'ordre dans toute sa gestion et son organisation avec l'aide déterminante de son directeur général, Emile Hagège.

L'ARC est une association vivante, pleine de dynamisme et solide, prête à affronter son avenir pour rendre encore plus de services aux adhérents.

Il reste un point à traiter : les locaux.

Le siège de l'ARC, rue Joseph Python, que tous connaissent bien, est arrivé aux limites de son utilisation du fait du développement constant de l'association et des besoins grandissants des adhérents.

Aussi, ses 450 m², situés à deux emplacements distants de 300m, ces locaux deviennent peu fonctionnels et insuffisants pour recevoir correctement les adhérents.

La réflexion menée par le CA arrive à la conclusion qu'il serait nécessaire, pour cela, d'avoir environ 600 m² ce qui autoriserait même une possibilité en cas de nécessité d'accroître les effectifs et de fournir de meilleures conditions de travail.

Changer de siège amène à un choix : louer ou acheter des locaux.

- Louer, considérant la modicité actuelle des loyers consentis par la ville de Paris (RIVP) ferait que les 150 m² supplémentaires multiplieraient le loyer actuel par 2,5 en pure perte, comme le connaissent bien les copropriétaires !
- Acheter, permettrait à l'association, selon les projections financières réalisées, d'obtenir un meilleur compte d'exploitation en se limitant à un budget d'achat de 4M€ et un apport de 25%, autorisé sans problème par notre actuelle trésorerie. De plus cela donnerait une meilleure assise financière pour l'avenir de l'association.

Pour le Conseil d'administration,
Le Président
Gérard ANDRIEUX